

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente
 M. PIERRE ANDRÉ, commissaire
 Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVE AQUATIQUE
DE LA RIVIÈRE MOISIE ET DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
DES LACS PASTEUR, GENSART ET BRIGHT SAND****DEUXIÈME PARTIE****VOLUME 4**

Séance tenue le 9 juin 2005, 9 h
Hôtel Sept-Îles
451, avenue Arnaud
Sept-Îles

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 9 JUIN 2005 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

LA PRÉSIDENTE: 1

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE LA RIVIÈRE MOISIE

DANIEL GIRARD, BERNARD LYNCH 1

LA SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS

JEAN-FRANÇOIS GAGNON, SYLVAIN ARCHAMBAULT 1

FONDATION RIVIÈRES

FLORENCE LAROCQUE 1

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5 Ce matin, il va y avoir trois présentations. Alors, nous allons d'abord commencer par l'Association de protection de la rivière Moisie.

M. DANIEL GIRARD :

10 Bonjour, madame la présidente, madame la commissaire, monsieur le commissaire! Daniel Girard, président de l'Association de protection de la rivière Moisie. Je suis accompagné de monsieur Bernard Lynch, premier vice-président de l'Association.

15 On va essayer de faire un court résumé parce qu'il y a plusieurs aspects de notre mémoire qui ont déjà été traités hier, principalement par rapport au bassin de la rivière Ouapatec. Donc, nous allons aller dans l'essentiel, parler des chapitres 1, 2, 3 et aller au 10e après ça.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE).

20 Lorsque nous avons déposé ces conclusions lors de la première partie de l'audience, nous avons déposé nos conclusions à plusieurs organismes. Nous avons, en annexe 2, les lettres d'appui que nous avons reçues. Je vais lire rapidement: Association chasse et pêche sept-îlienne; l'Association communautaire du lac Daigle; l'Association touristique régionale de Duplessis; le Camp de pêche de la rivière Moisie; la Corporation touristique de Sept-Îles; la députée de Duplessis, madame Lorraine Richard; la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec; la Fédération du saumon atlantique; la Fédération québécoise pour le saumon de l'atlantique; monsieur Gaston Lepage de la Pourvoirie Moisie Nipissis; le Réseau québécois des groupes écologistes.

30 J'aimerais, si vous permettez, permettre à mon collègue de vous lire la lettre de monsieur Lepage. Je crois qu'elle représente bien ce que plusieurs Québécois pensent de la rivière Moisie et comment elle devrait être protégée.

M. BERNARD LYNCH:

35 Bonjour à tous! Donc, c'est une lettre que nous a fait parvenir monsieur Gaston Lepage à l'attention du BAPE.

40 *OBJET: Projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Lettre d'appui au mémoire et aux conclusions du mémoire présenté par l'Association de protection de la rivière Moisie.*

À qui de droit,

45 La rivière Moisie, comme malheureusement plusieurs plans d'eau du Québec est
dangereusement menacée par les activités industrielles. Au coeur de la Côte-Nord, elle laisse
couler les grandes eaux froides du nord jusqu'au fleuve St-Laurent. Depuis de nombreuses
années déjà, on convoite son grand volume d'eau. On a d'abord voulu détourner ses affluents
pour aller grossir le cours d'autres rivières déjà harnachées par l'industrie hydroélectrique. Et
50 comme elle est par ailleurs bordée de magnifiques forêts, la convoitise des forestières entre dans
le jeu, comme celles des prospecteurs miniers de tout acabit.

Pourtant, elle possède une longue histoire qui la lie aux habitants d'une tout autre
manière, une de celles qui imposent le respect. Elle commence d'abord avec les Autochtones qui
lui sont toujours étroitement liés par leur mode de vie, puis se poursuit avec les colons et coureurs
55 de bois venus par la suite. Et depuis le 19e siècle, les adeptes de la pêche au saumon qui
viennent de partout pratiquer ce sport-passion, qui constitue à lui seul un apport économique
important pour la région.

Mais cette rivière, magnifique, à la fois tellement convoitée, et pourtant méconnue de la
60 majorité des Québécois, constitue le joyau de la Côte-Nord et un trésor pour le pays. Elle recèle
une nature entièrement sauvage et peu affligée par les quelques pourvoies qui la jalonnent. Au
contraire, leur présence épaulée par l'APRM, ardent défenseur de la rivière, a permis de
repousser les assauts continus des différents promoteurs qui ne cessaient et ne cessent encore de
se pointer.

65 Le statut privilégié de cette rivière et de son bassin versant doit être une bonne fois pour
toutes déterminé, établi, constitué. On ne peut se permettre de gaspiller un bijou comme celui-là.
L'altérer serait criminel. Pour avoir remonté son cours à plusieurs reprises, le lien que j'ai avec
elle est particulier et je suis toujours impressionné par la diversité de son trajet, parfois large
70 comme un fleuve, mais aussi parfois encavée en un mince filet gonflé par la violence des rapides
au creux des hautes montagnes qui la bordent.

Pour vous convaincre de ses grandes beautés, je vous invite à regarder le court
document video que j'y ai tourné et intitulé «Le chercheur d'or». Monsieur Daniel Girard, président
75 de l'APRM, se fera un plaisir de vous le faire voir.

En terminant, j'ajoute que j'en suis le parrain de la Moisie de par l'organisme «Fondation
Rivières», et j'ai à coeur qu'on en fasse officiellement un trésor national, parce qu'il ne devrait pas
en être autrement des choses irremplaçables qui appartiennent à tout le monde. Rappelez-vous
80 comme nous avons été scandalisés par la destruction de statues millénaires par des
fondamentalistes musulmans. Ne pensez-vous pas que nous le serions au moins autant si cette
grande oeuvre de la nature était d'une manière ou d'une autre altérée par la main de l'homme?

85 *Recevez mes salutations cordiales. Gaston Lepage, Comédien/Animateur, Parrain de la rivière Moisie, Président honoraire d'Aviateurs et Pilote de Brousse du Québec et Porte-parole de la fondation Airmédic.*

M. DANIEL GIRARD :

90 Donc, ça termine l'essentiel de notre présentation.

LA PRÉSIDENTE :

95 La présentation du film, on va le voir quand? Est-ce que vous voulez qu'on le présente maintenant?

M. DANIEL GIRARD :

100 Dès que les gens du ministère sont prêts à le présenter.

LA PRÉSIDENTE :

105 En ce qui concerne les gens qui doivent témoigner par téléphone, quels sont les arrangements? Comment ça se situe? On verra le film après. On va quand même échanger avec vous un petit peu. Puis on va pouvoir poursuivre cet après-midi parce que plusieurs des éléments dont vous avez discuté dans vos mémoires concernent la gestion, l'approche que vous privilégiez pour justement vous assurer d'une protection tout à fait adéquate de ce milieu. Alors, j'invite mes collègues, s'ils ont des questions. Ça va?

110 Alors, moi, j'aimerais que vous nous parliez justement de l'embouchure de la rivière. Vous souhaiteriez qu'elle soit protégée d'une certaine façon, on l'a vu hier. Si, tout au moins, on protégeait par un statut la partie aquatique comme telle avec les berges de la rivière, pour le tronçon 0-30 km, comment vous voyez une telle proposition?

115 **M. DANIEL GIRARD :**

120 Là, présentement, quand on regarde le statut qui existe du 0-19 km, c'est un statut de ZEC. Donc, elle est pratiquement protégée parce que c'est nous qui avons la gestion de ce territoire-là. Bien entendu, il y a une partie qui est utilisée par la communauté autochtone dans les 3-4 derniers kilomètres de la ZEC. Mais à toutes fins pratiques, par rapport aux 60 mètres de la rivière comme telle, elle est protégée.

Oui, le fond n'est peut-être pas considéré comme protection optimale mais, à toutes fins pratiques, il est protégé. Nous, c'est beaucoup plus large que ça qu'on voulait justement pour

125 empêcher l'érosion et toutes les interventions qui pourraient nuire justement, qui pourraient amener un ensablement plus grand ou des choses comme ça.

130 La partie suivante, c'est la partie du Camp de pêche de la rivière Moisie. Du 19e kilomètre jusqu'au 30e kilomètre, c'est le Camp de pêche de la rivière Moisie. C'est un peu le même facteur parce qu'à partir du centre de la rivière, de chaque côté – parce que les cantons dans ce temps-là étaient séparés: Canton Moisie, Canton Letellier, c'était le centre de la rivière, on se servait du centre de la rivière pour séparer vraiment les cantons – donc le camp de pêche, ils sont propriétaires par rapport au centre de la rivière de, si je me souviens bien, d'une section. C'est un demi-mille d'un côté, puis un demi-mille de l'autre. Et, présentement, l'activité qui se passe là, à
135 part la pêche au saumon, il ne se passe pas grand-chose. C'est vraiment...

Donc, qu'il y ait une protection, oui, mais dans le cas du camp de pêche, même le fond de la rivière leur appartient. Ce qui est assez particulier, ça s'est passé avant 1908, dans les négociations avec le gouvernement du Québec. Oui, ça pourrait être une opportunité, mais on
140 trouve que ce n'est pas assez pour vraiment amener une protection suffisante pour la partie aval de la rivière, puis on préférerait avoir une bande de protection beaucoup plus large que celle qui est là présentement.

M. BERNARD LYNCH:

145 Aussi, une chose qu'on a réalisée pendant les audiences publiques – on a la carte, c'est l'un – il y avait quand même une zone qui était très à risque pour l'érosion, puis on s'est rendu compte aussi que les aires de coupe pour l'aire de coupe 94-02 étaient à l'intérieur de cette... je ne sais pas, il y a un soir, il y avait une ligne pointillée, puis on nous mentionnait vraiment les zones
150 à risque pour l'érosion et on s'est rendu compte que l'aire de coupe 94-02, en tout cas pour les prochaines années, dans leur plan de coupe, c'était inclus à l'intérieur de cette zone de risque là.

L'autre chose, c'est qu'il y a beaucoup de propriétaires riverains dans la partie aval et, comme on vous le disait hier, ce qu'on craint, c'est si on veut l'inclure immédiatement sans le
155 mettre en réserve, puis qu'il y a eu des discussions avec ces gens-là, c'est que ça traîne et que ça traîne, puis qu'on n'ait pas de décision rapide de la part du ministre quant au statut permanent pour la réserve aquatique.

Nous, on pense qu'une mise en réserve permettrait d'informer les riverains sur qu'est-ce
160 qu'on veut, quel cadre de protection on veut faire. Mais c'est clair que nous, on voudrait que cette partie-là, comme l'ensemble du bassin versant, soit incluse dans la réserve aquatique de la rivière Moisie, mais c'est sur le moyen. Je pense qu'à court terme, ce n'est pas pensable de pouvoir faire ça, compte tenu des nombreux propriétaires qu'il y a là, des nombreux intervenants qui sont impliqués dans cette chose-là.

165

Mais je pense qu'il faut être extrêmement prudent avec ce qu'on a appris dans les audiences quant au problème de suffosion et du risque qu'on a qu'il y ait de l'érosion dans ce secteur-là.

170

LA PRÉSIDENTE :

175

Puis au niveau de la municipalité, est-ce qu'il y aurait moyen d'avoir des mesures concrètes de protection pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de nouvelle construction dans les zones à risque d'érosion, par exemple des mesures tout à fait particulières pour tenir compte que c'est un milieu fragile et qu'il est tout près d'une rivière à saumon, une des plus belles au monde.

M. BERNARD LYNCH:

180

Bien, présentement, toute la région de Sept-Îles est reconnue comme un endroit critique pour les problèmes d'érosion. On ne parle pas juste de l'embouchure de la Moisie, mais même à l'est et à l'ouest de la rivière Moisie. Et il y a présentement un moratoire sur les constructions de maisons. Je ne pourrais pas vous dire à l'intérieur de la Moisie, mais je pense que de ce que j'ai compris l'autre soir avec le comité ZIP, tout est pas mal arrêté au niveau de la construction.

185

C'est un nouveau règlement municipal qui vient d'être mis en place il y a quelques mois avec le gouvernement du Québec pour justement faire l'analyse de toute la situation avant de décider où on pourra construire. Peut-être que je me trompe, peut-être que le ministère en sait un peu plus que moi là-dessus.

190

LA PRÉSIDENTE :

Du côté des ministères, avez-vous de l'information?

195

Mme MARILOU TREMBLAY :

Je vous avoue que je n'ai pas l'information aujourd'hui ici. On pourrait vérifier ce qu'il y a actuellement au niveau des municipalités et des résidants dans ce secteur-là.

200

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Et une mise en réserve tel qu'il est proposé, ça impliquerait quoi, ça? Il y a une limite de temps, je suppose, pour une mise en réserve?

205

Mme MARILOU TREMBLAY :

Au niveau de la mise en réserve, je pense que, bon, premièrement, il faut préciser

210 comme on l'a dit hier, au niveau des terres privées, on ne peut pas faire de mise en réserve
comme telle. Il faudrait les enclaver, à ce moment-là, ou sinon ça serait une réserve naturelle en
milieu privé, comme on a dit. Puis c'est sûr que les limites de temps pour une mise en réserve en
terre publique – et je crois même en terre privée, est-ce que c'est pareil? ce n'est pas la même
chose, désolée – c'est quatre ans pour en terre publique, une mise en réserve, avec possibilité
de prolongation de deux ans. C'est dans la loi cet aspect-là.

215 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. DANIEL GIRARD :

220 Madame la présidente, quand je regarde le mémoire aussi de la municipalité de Sept-Îles,
la municipalité de Sept-Îles tient à ce que le 0-30 km soit protégé immédiatement. C'est certain
qu'on ne s'est pas consultés directement par rapport à cette partie-là et, nous, c'est le bout qu'on
trouve qui est peut-être le plus délicat. Parce qu'on pense que ça va prendre du temps. Négocier
avec le camp de pêche, négocier avec chacun des riverains. Voir peut-être à l'acquisition... on
225 vous a fait mention, hier, qu'il y avait dans la partie est, que le terrain présentement est à vendre,
pas cher en plus de ça. Mais ça va prendre un certain temps avant de pouvoir arriver avec une
bande de protection claire de chaque côté de la rivière et c'est pour ça qu'on demande la mise en
réserve.

230 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Une question pour le ministère. Est-ce que vous avez pensé à ajouter à votre réserve
aquatique le fond? Juste le fond de la rivière. Et, à ce moment-là, avoir une continuité au moins
jusqu'au fleuve.

235 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Je vais simplement préciser dans un premier temps, et je vais passer la parole à François
Brassard par la suite, que le fond de la rivière du camp de pêche, dans le secteur du camp de
240 pêche, ça, il est privé déjà. Ça fait qu'à ce moment-là, bien, c'est certain qu'il y a un secteur
qu'on ne peut pas, où il n'y a pas de mise en réserve dans le cas des terres publiques. Mais pour
le reste du secteur, je vais laisser François Brassard vous apporter les précisions à ce sujet-là.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

245 Bonjour! En fait, ce n'est pas des choses qu'on fait couramment quand on fait une
réserve aquatique que de protéger le fond d'une rivière pour des questions de protection

250 d'écosystème. Vous comprendrez qu'on essaie d'avoir les premiers versants ou une partie du bassin versant quand on protège une rivière ou un système aquatique. Alors, ce n'est pas quelque chose qu'on envisage. Ça serait une solution de compromis, de dernier recours.

255 Et, en plus, le fond, vous comprendrez que dans le club, on a un cas particulier où le fond en tant que tel appartient, est de tenure privée. Alors, il y aurait une double problématique. Alors, c'est le contexte.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

260 Parce qu'on a bien compris dans le mémoire de la Municipalité de Sept-Îles qu'il y a un intérêt pour cette protection. On a compris aussi, à la lecture des plans d'érosion, qu'il y a une bande de protection où toute construction est interdite de 60-75 mètres, qui est au moins proposée si elle n'est pas déjà intégrée dans les plans.

265 Donc, il me semble qu'il y a déjà une opportunité d'envisager tout au moins à assurer une certaine protection, quitte à faire l'enclavement du camp de pêche, comme on a fait l'enclavement des pourvoies.

Mme MARILOU TREMBLAY :

270 Évidemment, aujourd'hui, on écoute toutes les propositions qui sont faites. Évidemment, on est ouverts à regarder tous ces aspects-là. On est préoccupés par l'intégrité, par exemple, de la réserve et, évidemment, par la représentativité aussi de la réserve. Puis comme François l'a mentionné hier, il y a des secteurs qui sont intéressants au niveau écologique dans ce secteur-là. Alors, c'est certain qu'on est ouverts aux propositions. On les écoute, puis on va les étudier en même temps que les recommandations du BAPE, évidemment.

275 **LA PRÉSIDENTE :**

280 Ça va. Alors, ça serait comme tout au moins un début, commencer par protéger le fond de la rivière comme tel.

Mme MARILOU TREMBLAY :

285 Oui. Comme disait François tout à l'heure, c'est comme disons une première étape peut-être. Mais évidemment pour s'attarder à la représentativité d'un secteur, on regarde plus large, pas seulement le fond de la rivière, mais effectivement c'est une alternative.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Une autre question au ministère. On a beaucoup de réserves aquatiques actuellement?

290

Mme MARILOU TREMBLAY :

Il y a 4 réserves aquatiques actuellement au Québec. Projetées.

295

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Projetées.

300

Mme MARILOU TREMBLAY :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

305

Mais effectives, il n'y en a pas pour l'instant.

Mme MARILOU TREMBLAY :

Non, il n'y en a pas.

310

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Est-ce que dans les projets ou dans les projetés, il y a des bassins versants intégraux qui ont été conservés?

315

Mme MARILOU TREMBLAY :

Non. Dans aucun cas, il y a de bassin versant intégral qui a été conservé. C'est tous des échantillons représentatifs de la biodiversité en fonction de notre cadre écologique, mais ça ne correspond pas à des bassins versants comme tels.

320

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Et pas nécessairement représentatifs donc de l'écologie d'un bassin versant. Ça marche avec les provinces naturelles.

325

Mme MARILOU TREMBLAY :

Oui, c'est ça. Exactement, oui.

330

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Merci.

335 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup pour votre témoignage.

340 **M. DANIEL GIRARD :**

Ça nous a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

345 Alors, on va entendre la Société pour la nature et les parcs.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

350 Bonjour, madame la présidente! Jean-François Gagnon à l'appareil.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

Sylvain Archambault aussi à l'appareil.

355 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

360 Alors, fidèles au poste, on vous a promis une présentation intégrale de notre mémoire aujourd'hui, et pour que ce soit plus divertissant et moins ennuyant puisqu'on est loin, on vous a préparé une petite présentation PowerPoint que vous pouvez mettre en arrière-plan, histoire de suivre notre présentation.

Est-ce que c'est affiché?

LA PRÉSIDENTE :

365 On est en train de tamiser les lumières pour que ce soit plus beau encore. Alors, on vous écoute.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

370 Merci beaucoup. Bonjour à vous, bonjour à tous les gens dans la salle! Notre présentation se veut le reflet évidemment de nos orientations dans notre mémoire. Si on passe à la diapo 2, voici ce qu'on entend vous présenter, vraiment une très brève présentation de la SNAP, qui on est, quelques commentaires concernant la SQAP, la Stratégie québécoise sur les
375 aires protégées, une série de commentaires qui touchent des enjeux reliés aux différents

projets d'aires protégées et, à la toute fin, on va revenir sur les limites des aires protégées. On a fait nos propositions hier, on voudrait peut-être argumenter un peu plus et montrer qu'est-ce qui nous motive à aller chercher les agrandissements.

380 On va passer à la diapo 3. La diapo 3, c'est le Rendez-vous Boréal. C'est une activité qui a été organisée par la SNAP, la Société pour la nature et les parcs. En fait, notre mission, c'est la préservation des territoires sauvages, la préservation du patrimoine naturel. C'est un organisme qui compte 13 sections régionales à travers le Canada, plus de 15 000 membres et, au Québec, on est actifs depuis 2001.

385 À l'été 2003, on a organisé le Rendez-vous Boréal. C'est une descente de rivières. 10 rivières canadiennes d'importance ont été descendues par des personnalités. Au Québec, évidemment, on ne pouvait pas passer à côté de la rivière Moisie. Alors, on a monté une expédition en rafting et il y avait des gens du milieu scientifique, il y avait des artistes, notamment
390 Florent Vollant, Marc Déry, des gens des médias, des gens des communautés environnementales qui participaient au Rendez-vous Boréal.

Si on passe à la diapositive numéro 4, on voit aussi que la SNAP travaille avec des partenaires au Québec à sensibiliser la population à l'importance de la protection et, avec nos
395 partenaires du Québec, on opère le site auxarbrescitoyens.com qui donne un paquet d'informations à la population sur les enjeux reliés à la conservation.

Si on passe à la diapo numéro 5, on voit aussi qu'on essaie d'être actifs au niveau régional. On s'est adjoint, on a fait un partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de
400 la Côte-Nord pour promouvoir les aires protégées auprès de la population et, jusqu'à maintenant, on a fait des ateliers auprès des chasseurs, pêcheurs et autres utilisateurs du territoire qui étaient bien contents d'en apprendre plus sur les aires protégées.

Passons à la diapositive numéro 6 concernant la Stratégie québécoise sur les aires protégées. Oui, l'objectif de protéger 8 % du territoire. c'est un pas dans la bonne direction vers la
405 création d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité, mais on a certains commentaires, notamment au niveau de la taille. Trop souvent, les aires protégées sont de petite taille, sont de forme allongée, on n'est pas toujours dans les meilleures conditions possibles pour la conservation. Souvent, les priorités économiques semblent jouer sur le design et la taille des
410 aires protégées.

Ce qu'on souhaite en forêt boréale, c'est des grandes aires protégées. Idéalement, ça serait d'aller chercher des aires protégées qui font plusieurs milliers de kilomètres carrés pour être capables de supporter les grandes perturbations naturelles qui s'opèrent dans la forêt boréale.

415 Idéalement aussi, ça serait d'avoir un réseau d'aires protégées interconnectées entre

elles pour favoriser les mouvements de la faune et être sûr qu'il y a toujours des habitats propices à tout moment.

420 Aussi, un autre aspect sur lequel on milite beaucoup, c'est l'intégrité écologique. C'est de s'assurer que les processus écologiques dans les aires protégées puissent se maintenir et évoluer de manière dynamique, sans intervention humaine. Et pour ça, la taille des aires protégées, c'est un bon moyen. Mais aussi, de prévoir des bandes tampons autour des aires protégées, ça peut favoriser l'intégrité écologique.

425 Maintenant, je vous amènerais à la diapo 7 où est-ce que je présente un des objectifs de la Commission Coulombe, du moins une de ses conclusions. Qu'au niveau des aires protégées, on se doit de rattraper la moyenne mondiale et, d'après nous, il est évident que la SQAP devrait se mettre à l'heure de la Commission Coulombe et viser un 12 % d'aires protégées pour chacune
430 des provinces naturelles en forêt boréale d'ici 2010. Ça a l'air gros, mais si la volonté politique est là, je crois que c'est vraiment quelque chose qu'il est possible de faire et c'est un objectif qu'on souhaite qui devienne une priorité gouvernementale.

Maintenant, je vais céder la parole à Sylvain pour quelques commentaires concernant des
435 espèces emblématiques et aussi des espèces qu'on appelle parapluies qui, en les protégeant, contribuerait à protéger l'ensemble de la biodiversité de la forêt boréale.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

440 Comme l'a mentionné Jean-François, un des rôles des aires protégées, c'est d'assurer la protection du territoire représentatif de chaque région naturelle. Et, en plus, il ne faut pas oublier que les aires protégées doivent aider à la protection d'espèces au statut précaire. Dans notre cas, c'est le cas avec le saumon atlantique, le caribou des bois et aussi avec le garrot d'Islande.

445 Si on passe à la diapositive suivante, la 8, on constate que dans la courbe supérieure du graphique, ce qu'on voit, c'est l'évolution des prises totales de saumon atlantique au Québec depuis 20 ans. Ce qu'on voit clairement, c'est une baisse de 50 % des prises totales. Cette tendance-là, elle s'observe aussi sur la rivière Moisie où les montaisons sont passées d'environ 20 000 dans les années 80 à peine à 5 000 durant les dernières années.

450 Il y a quelques facteurs clés responsables qui ont été soulevés. Par exemple, la surpêche en mer, les changements environnementaux en mer et, aussi, il ne faut pas oublier la détérioration des habitats en rivière. Et, ici, ça nous est possible d'agir sur ce dernier facteur en protégeant la qualité de l'eau, en protégeant la qualité des frayères et aussi la qualité des sites
455 d'élevage.

Il y a plusieurs études qui ont montré récemment que la foresterie pouvait avoir un

460 impact sur la qualité des habitats aquatiques, sur la qualité des populations de poisson. Par exemple, la rivière Cascapédia en Gaspésie, il y a des travaux qui ont montré que la densité de saumons juvéniles chutait de 8,5 à seulement 1,5 par 100 mètres carrés dans les secteurs où la coupe dépassait 29 % du bassin versant.

465 En Haute-Mauricie, il y a des bassins versants qui ont été soumis à diverses intensités de coupe. On a mesuré chez les poissons prédateurs des niveaux de mercure qui étaient supérieurs au maximum recommandé par l'Organisation mondiale de la santé. Et, parfois, ça allait même jusqu'au double du maximum recommandé.

470 On sait en plus que la sédimentation des particules fines dans les sites de fraie, c'est néfaste à la reproduction. Il y a des résultats préliminaires obtenus dans la réserve faunique des Laurentides, qui montrent que l'accumulation des particules fines sur les sites de fraie en aval des nouveaux ponceaux augmente significativement à court et moyen termes.

475 Donc, ce qu'on constate, c'est que la cohabitation foresterie-saumon, c'est loin d'être acquis. Et ça va demander la plus grande prudence.

480 On peut passer à la diapositive suivante, la 9. On peut voir cette fois-ci, au niveau du caribou forestier, un recul radical de l'aire de distribution depuis 150 ans. L'aire qui dépassait Montréal au sud vers 1850, aujourd'hui on retrouve seulement 3 000 caribous environ en petites hardes isolées en forêt boréale. L'espèce a été désignée espèce menacée au niveau canadien et récemment le gouvernement du Québec l'a désignée vulnérable.

485 Le caribou forestier est particulièrement sensible aux dérangements. Il va mal s'accommoder de l'ouverture du territoire par les chemins forestiers, entre autres parce que ça va favoriser le braconnage, la détérioration des habitats. L'espèce nécessite de grands massifs forestiers vierges, des forêts anciennes qui vont lui assurer la nourriture et aussi un couvert protecteur.

490 Il faut admettre qu'il y a des efforts louables qui ont été consentis par l'industrie forestière pour adopter des plans d'aménagement de l'habitat. Mais, à ce jour, la preuve n'a pas été faite encore que ces tentatives de cohabitation fonctionnaient véritablement. Et il faut considérer ces mesures comme complémentaires, et toute stratégie de rétablissement du caribou forestier devrait avant tout s'articuler autour d'un réseau adéquat de grandes aires protégées.

495 La diapositive suivante, la 10, on voit une carte qu'on a souvent vue dans les audiences. C'est une carte qui est produite par Faune Québec, qui montre les secteurs ciblés comme d'intérêt au niveau du caribou, puis ce qu'on peut observer, c'est que certains de ces secteurs sont adjacents à des aires protégées qui sont à l'étude aujourd'hui, des secteurs qui vont se retrouver dans des propositions que nous allons faire à l'ouest du lac Pasteur, entre autres, et aussi à l'ouest de la rivière Moisie dans le secteur Ouapatec et Fontarabie.

500

Passons à la 11, la suivante, où on va aborder le problème du garrot d'Islande, une espèce de canard plongeur qui est peu connue, et comme on peut le voir dans la figure de gauche, il y a une population isolée dans l'est de l'Amérique du Nord qui est très faible, qui ne dépasse pas 4 000 individus. Les populations sont faibles, en décroissance et elle a été inscrite

505

sur la liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées et vulnérables par le gouvernement du Québec.

Ce qui est intéressant, c'est que l'aire de nidification est en totalité confinée au Québec, ce qui nous donne une grande responsabilité face à la conservation de l'espèce.

510

À la carte de droite, on peut voir que l'aire de nidification regroupe certains des secteurs protégés qui nous intéressent: le bassin inférieur de la Moisie et aussi le lac Pasteur.

515

On estime que la foresterie constitue une des menaces les plus immédiates pour le garrot d'Islande. Entre autres, c'est en éliminant les arbres qui servent à la nidification, c'est-à-dire les arbres âgés qui présentent des cavités. Aussi, l'ouverture du territoire par les routes forestières va augmenter les niveaux de dérangement. Finalement, il faut noter que le garrot d'Islande va privilégier les petits lacs de tête sans poisson, parce que le poisson entre autres entre en compétition avec le garrot pour la même source de nourriture: des invertébrés aquatiques. Alors,

520

d'où l'importance de protéger les bassins versants complets.

Je vais retourner la parole à Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

525

Merci, Sylvain. Autre commentaire d'origine un peu plus générale. C'est concernant la perte de possibilité forestière. Il est évident que lorsqu'on parle de création d'aire protégée, on peut avoir des impacts sur la possibilité forestière, tout comme la foresterie a des impacts importants pour la biodiversité.

530

Alors, on n'a pas l'expertise pour refaire les calculs ou revoir l'ensemble des calculs qui ont été faits par le MRNF concernant la perte de possibilité. Je crois qu'il a été avancé que la protection de l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie constituait une perte de possibilité de 125 000 mètres cubes ou 9.8 % de la possibilité pour le CAAF 94-20 et 94-02.

535

Maintenant, on aimerait faire un petit peu des commentaires pour remettre ça dans une perspective un peu plus globale.

540

Première des choses, il faut différencier possibilité et récolte forestières. Il y a seulement qu'une partie, une proportion de la possibilité ligneuse qui est vraiment récoltée, qui se retrouve aux industries.

545 Sur la diapo numéro 12, j'ai sorti des résultats de l'annexe 4 du rapport de la Commission Coulombe. Ce sont des résultats qui sont donnés pour le groupe SEPM: sapin, épinette, pin, mélèze. On voit la possibilité évaluée et la récolte réelle sur le terrain.

550 Et ce qu'on constate à partir des données de la Commission Coulombe, c'est que pour la période de 1990 à 2003, il y a seulement 65 % de la possibilité qui est vraiment récolté. C'est sûr que ce pourcentage-là a tendance à augmenter dans les années plus récentes, mais sur une période de 13 ans, 65 % uniquement s'est retrouvé au niveau des usines. Ce qui laisse penser que la Côte-Nord, contrairement à d'autres régions qui sont en pénurie, la Côte-Nord dispose d'une certaine marge de manoeuvre où est-ce qu'une baisse de possibilité ne se traduit pas nécessairement tout de suite par une baisse de récolte.

555 Maintenant, un autre facteur important qu'on veut souligner, c'est vraiment les conclusions de la Commission Coulombe. Vous regardez le chapitre 5 du rapport de la commission. Il y a vraiment des constats assez inquiétants par rapport à la gestion forestière. On constate qu'il y a une surexploitation globale des forêts du Québec. Quand on parle de forêt résineuse, il y a vraiment eu une baisse du capital forestier. Entre les deux derniers inventaires, 560 l'industrie a vraiment pigé dans le capital forestier. Alors, ça, c'est une conclusion de la Commission Coulombe.

565 Et quand on arrive plus spécifiquement aux méthodes utilisées pour mesurer l'état de la forêt ou les méthodes employées pour déterminer le calcul de la possibilité ligneuse, vraiment, là, on voit qu'il y a des lacunes importantes. La commission nomme entre autres les inventaires imprécis, les traitements sylvicoles qui ne donnent pas les résultats escomptés et, aussi, la commission est très critique à l'endroit du logiciel Sylva 2 qui est utilisé pour faire le calcul de la possibilité.

570 En bout de ligne, la commission conclut qu'il faut faire preuve de prudence à l'égard des volumes réellement disponibles pour la récolte en forêt publique.

575 Ça fait qu'à la lumière de ces constats-là, la SNAP aussi, on est d'avis qu'il faut vraiment y aller avec une certaine prudence lorsqu'on affirme que la possibilité est de tant de mètres cubes. On pense que, comme partout ça se fait au Québec, les résultats pour la Côte-Nord en termes de possibilité sont surévalués mais, heureusement pour la région, il existe quand même une certaine marge de manoeuvre qui n'est pas disponible dans toutes les régions.

580 Alors, c'était ça les commentaires concernant la perte de possibilité ligneuse.

Si on va à la diapo 13, c'est ce que je vous ai présenté hier, c'est-à-dire nos propositions d'agrandissement, soit le bassin versant de la rivière Moisie avec priorité à Ouapatec, Fontarabie et à l'embouchure, ainsi que des propositions pour le lac Pasteur.

585 Je vais retourner la parole à Sylvain qui va nous commenter les prochaines diapositives pour argumenter un peu nos choix.

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

590 On va se concentrer plutôt sur les agrandissements qu'on juge prioritaires, qui sont les zones orangées sur la carte. Donc, si on passe à la 14, on peut voir au niveau du lac Pasteur, évidemment on est d'accord et on approuve l'agrandissement qui est proposé par Faune Québec vers l'ouest jusqu'au lac Walker, mais on est d'avis qu'il serait pertinent d'aller vers le nord et d'inclure une partie du bassin versant du lac Pasteur lui-même, qui sont des secteurs qui sont
595 vierges. On peut voir les zones des coupes forestières qui sont un petit peu plus au nord, donc un territoire qui serait favorable au caribou, favorable au garrot d'Islande, étant des petits lacs de tête.

On va passer à la diapositive 15 où on voit l'agrandissement qui est suggéré pour le sous-bassin Ouapatec avec un peu plus de 1 100 kilomètres carrés d'ajout. Et juste au nord, l'émissaire du lac Fontarabie rajoute un 700 kilomètres carrés.

Ce secteur-là, il y a beaucoup d'études qui ont montré l'importance capitale du sous-bassin de la Ouapatec pour la ressource saumon. Tout d'abord, il y a la présence du Grand lac
605 Germain qui a un effet bénéfique sur la croissance des juvéniles en réduisant les écarts de température de l'eau et en fournissant un supplément alimentaire au jeune saumon.

Il y a une étude de Morin et al qui a montré que les densités de saumons juvéniles était de 63 par 100 mètres carrés dans la Ouapatec comparativement à 43 dans la rivière Moisie. Donc, il est intéressant de noter aussi que la densité moyenne de saumonnetaux de la rivière Ouapatec est
610 similaire à celle des rivières de l'Île d'Anticosti qui sont considérées comme les plus élevées au Québec.

Une grande partie du lit de la rivière Ouapatec est constituée aussi d'habitats de catégorie 1, c'est-à-dire les meilleurs habitats d'élevage pour le saumon. Les habitats d'élevage sont un des points les plus critiques dans le cycle de vie du saumon. Il est donc important de préserver la
615 qualité de ces habitats.

Le saumon va utiliser une grande partie aussi du cours de la Ouapatec et pas seulement les premiers kilomètres à la jonction avec la rivière Moisie. On a découvert des frayères jusqu'au
620 kilomètre 54, donc assez loin à l'intérieur du bassin versant.

Sur la photo satellite, on voit très bien les grands massifs de forêts fermées vierges qui sont contenues dans le bassin de la Ouapatec et ces forêts vont régulariser l'écoulement d'eau

625 pendant l'été, assurer un débit régulier à la Ouapatec qui est favorable aux montaisons du saumon.

Et, finalement, ce qu'on se rend compte, c'est que la Ouapatec, en bout de ligne, joue un rôle essentiel dans la qualité même du potentiel salmonicole de la rivière Moisie. On constate
630 la présence de vieilles forêts. En majorité, c'est des classes d'âge qui vont dépasser 120 ans. Donc, un territoire qui pour l'instant est inaccessible. Donc, c'est des caractéristiques qui sont assez rares d'avoir des territoires inaccessibles de ce type-là. C'est un territoire qui est favorable au caribou forestier. On va même y retrouver des aires d'hivernage connues depuis une vingtaine d'années, suite à des études menées par Hydro-Québec.

635 Finalement, j'aimerais bien vous amener à la diapositive 16, mais malheureusement, on n'en a pas. C'est au sujet de l'embouchure de la rivière Moisie. Ce qu'on suggère, c'est de se rendre, d'essayer de rendre la réserve aquatique jusqu'à la rive du golfe et on est conscients qu'il y a beaucoup de terres privées dans ce secteur. Donc, ce qu'on privilégie, c'est d'inclure les
640 terres publiques qui sont à l'est. Donc, la plus grande partie du territoire à l'est de la Moisie sont des terres publiques.

Le secteur est intéressant et surtout très fragile, entre autres parce qu'il y a des formations deltaïques sableuses à l'embouchure de la Moisie qui sont particulièrement instables. Entre
645 autres, on a noté deux incidents majeurs de liquéfaction des méga-ravinements en 1959, un autre en 1966, où un total de près de 3 millions de mètres cubes de sédiments a été déversé dans la rivière.

C'est la porte d'entrée pour le saumon. Tous les saumons qui transitent par la Moisie ont à
650 passer par l'embouchure évidemment. On est près de la réserve écologique, donc possibilité de créer un lien avec la réserve écologique.

Aussi, dans ce secteur, il y a la présence de la petite rivière à la Truite, qui est une rivière qui contient des habitats potentiels favorables au saumon, donc qu'il serait intéressant d'ajouter à
655 la réserve aquatique.

Donc, finalement, en bout de ligne, on considère qu'il est vraiment essentiel d'ajouter l'embouchure de la rivière. C'est un peu comme si on protégeait une maison puis on oublie de protéger la porte d'entrée. Ça va vraiment permettre de maîtriser tous les facteurs afin de bien
660 protéger la ressource saumon.

Donc, en conclusion, je vais retourner la parole à Jean-François.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

665 Oui. Tout simplement dire que même si on a mis l'accent sur des territoires qui nous

semblent prioritaires, notre objectif à long terme, c'est vraiment d'aller chercher l'ensemble du bassin versant pour justement obtenir un grand bassin versant par province naturelle qui garderait vraiment une dynamique non perturbée. Alors, ceci met fin à notre présentation.

670

LA PRÉSIDENTE :

Merci pour cette présentation. Nous allons parler cet après-midi des questions de gestion mais, cependant, vous ne pourrez pas participer?

675

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Non, on ne sera pas présents au niveau de gestion. C'est sûr qu'on fait allusion à certains principes dans notre mémoire, mais c'est moins notre cheval de bataille. Je vous dirais le principe de base qu'on défend, c'est que les gens qui soient sur le comité, ce soit des gens qui ont vraiment à coeur la conservation et qui s'engagent dans cette voie-là, notamment via une charte, via un engagement public, et agissent en ce sens-là. On ne croit pas que l'industrie a sa place dans le comité de conservation puisque l'industrie n'est pas présente sur le territoire de l'aire protégée.

680

685

Alors, nous, tant que le ministère de l'Environnement aussi reste en haut de tout ça, on peut être à l'aise avec le fait qu'il y ait un, deux ou trois comités de conservation. On va plus laisser ce débat-là aux intervenants régionaux.

690

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Maintenant, vous proposez une protection intégrale du bassin versant.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

695

Oui. Bien, quand je dis «intégrale», on ne parle pas d'une réserve écologique. Loin de nous l'idée de faire une bulle de verre. Je pense que les réserves aquatiques, c'est justement leur grande force, c'est un statut flexible qui permet de pouvoir utiliser le territoire. On ne met pas les gens à l'extérieur du territoire.

700

Mais, effectivement, nous, ce qu'on recommande, c'est d'aller chercher dans les prochaines étapes de la SQAP – parce qu'on espère qu'on ne se limitera pas à 8 % – d'aller chercher l'ensemble du bassin versant. Comme je l'ai dit, avoir un grand bassin qui garde une dynamique naturelle, qu'on peut voir évoluer dans le temps, qui nous sert de territoire témoin.

705

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. En première partie de l'audience publique, on a vu que le bassin versant de la

710 rivière Moisie ne faisait pas partie des bassins identifiés pour un comité de bassin. Comment
verriez-vous une étape comme celle-là, qu'il y ait une gestion au niveau du bassin versant?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

715 C'est clair que ça s'inscrit parfaitement dans la philosophie qu'on défend. Notre objectif,
ce n'est pas de couvrir le Québec mur à mur d'aires protégées mais c'est d'assurer d'avoir un
réseau, et à l'extérieur des aires protégées, c'est là qu'il va falloir se mettre à l'heure du
développement durable, pas juste le dire mais le faire. Et oui, que les différents intervenants sur
le territoire se parlent pour faire de la gestion écosystémique ou de la gestion intégrée des
ressources, on est très favorables à ça.

720 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

725 Bonjour, monsieur Gagnon! Christiane Courtois, commissaire. Vous êtes familier avec
les objectifs de préservation et de protection du ministère des Ressources naturelles et des
nouvelles pratiques en milieu forestier. On a eu quelques exemples hier. Est-ce que vous pensez
que ces mesures-là pourraient être favorables entre autres au caribou forestier?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

730 Je répondrais toute mesure d'amélioration est un pas dans la bonne direction. Je pense
qu'on ne se cachera pas qu'on part du RNI qui est vraiment des normes minimales de protection.
Lorsqu'on aura ajouté les OPMV, c'est des pas dans la bonne direction.

735 Maintenant, est-ce que vraiment on va faire des gains concrets avec ça? On se pose la
question. Moi, j'inviterais peut-être la commission à prendre connaissance de l'article que
Christian Messier, un chercheur quand même crédible du GREFI, a sorti suite au lancement des
OPMV concernant l'OPMV qui traitait du maintien de la biodiversité et notamment des vieilles
forêts. Et il a intitulé son article: «Écran de fumée». Alors, je pense que c'est dans *Le Devoir*.

740 C'est au même moment que les OPMV ont sorti il y a deux mois et ça vous donne
vraiment un point de vue assez éloquent, et c'est clair qu'on pense un peu dans la même direction
que monsieur Messier.

745 Les OPMV, c'est bien beau, on crie sur tous les toits qu'on veut maintenir les vieilles
forêts, mais première des choses, on vise protéger 33 % de la proportion historique de vieilles
forêts, mais quand on gratte un peu, on s'aperçoit que c'est très virtuel comme protection, ça a à
peu près rien à voir avec les aires protégées et ça ne nous offre pas les garanties d'une aire
protégée pour maintenir vraiment l'habitat du caribou et maintenir l'ensemble de la biodiversité.

750 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Merci, monsieur Gagnon, mais je vous demanderais, s'il vous plaît, de déposer l'article dont vous avez fait mention dans votre réponse.

755 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Oui, je vais essayer de le trouver. Mais il y a quand même beaucoup de paroles qui ont été échangées suite aux OPMV, et je vous dirais que ce qui nous a été proposé au départ et ce qui a été retenu à la fin, il y a eu malheureusement peu de changement. On ne semble pas avoir
760 écouté les nombreuses recommandations que les groupes environnementaux ont faites pour vraiment arriver à une gestion écosystémique.

Maintenant, je vous dirais on mise beaucoup plus sur Coulombe pour en arriver vraiment à dire: «On fait une gestion qui s'apparente à la dynamique naturelle», ce qui est loin d'être le cas
765 actuellement, parce qu'on rajeunit carrément nos forêts et la matrice est carrément inversée en ce moment. Alors, je vous dirais, je mise beaucoup plus sur Coulombe que sur les OPMV pour faire bouger les choses.

770 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Merci.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

775 Monsieur Gagnon, Pierre André, commissaire. Bonjour!

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

Bonjour!

780

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Vous parlez dans votre mémoire, recommandation 6, de zones de contact entre des aires protégées futures. Dans le dossier actuel dans la proposition du ministère, il y a des aires protégées qui ne sont pas en contact avec la réserve aquatique. Dans cette perspective,
785 comment vous voyez ces zones de contact? C'est des corridors que vous verriez apparaître entre différentes aires?

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

790

Oui.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

795 Expliquez-moi un peu.

M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :

800 Maintenant, la largeur des corridors, c'est une bonne question, mais effectivement c'est d'avoir des zones qui permettent vraiment de favoriser les mouvements de faune. Dans le cas des deux réserves de biodiversité plus au nord, c'est un peu moins important parce qu'il y a moins de perturbation sur le territoire. En haut de la limite nordique, c'est clair que les milieux sont moins perturbés. Donc, la nécessité d'avoir des zones de contact, elle est là mais c'est beaucoup moins flagrant quand on arrive dans les milieux perturbés.

805 Sur la Côte-Nord, on a quand même la chance d'avoir des aires protégées de bonne taille. Ça diminue l'importance d'avoir des corridors, mais c'est quand même vers ça qu'il faut s'orienter. Et lorsqu'on arrive dans des petites aires protégées, notamment dans le sud du Québec, ça devient des îlots d'extinction. C'est que les espèces sont confinées là, elles ne peuvent pas aller
810 ailleurs, elles ne peuvent pas sortir du parc ou de la réserve parce que le milieu est fragmenté alentour.

Et, dans ce contexte-là, c'est là que les stratégies qui sont développées – en tout cas beaucoup dans l'Ouest canadien – le corridor devient important. Peut-être que Sylvain aurait
815 quelque chose à rajouter là-dessus?

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

820 Est-ce que monsieur Sylvain parle?

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

Non, c'est beau.

825 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Au ministère de l'Environnement, la réserve Matamek qui est relativement proche de la réserve aquatique, est-ce qu'il y a un projet d'interconnexion d'envisagé?

830 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

À l'heure actuelle, avec les deux réserves, c'est-à-dire la réserve aquatique projetée et la réserve écologique projetée – on la voit à l'écran, c'est celle qui est hachurée rouge, qui est au nord de la réserve écologique Matamek actuelle – il y a une connexion qui se fait entre les

835 deux aires protégées projetées.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

840 Est-ce que c'est une préoccupation du ministère d'avoir une interconnectivité? Parce que c'est quand même en dehors du cadre écologique de référence un peu, je pense?

Mme MARILOU TREMBLAY :

845 En fait, à première vue, ce n'est pas nécessairement le seul critère qu'on regarde. On regarde une certaine, comme moi je l'ai mentionné précédemment, représentativité des types écologiques, puis on a aussi quand même en tête qu'il faut qu'il y ait un équilibre dans le réseau parce qu'on travaille à l'échelle du Québec.

850 Donc, c'est certain qu'on ne veut pas tout mettre au même endroit. On veut essayer de le répartir d'une manière égale, partout, et puis en fonction justement de la représentativité des types écologiques. Puis c'est certain que, par contre, quand on peut le faire, c'est encore mieux, mais c'est un critère parmi les autres aussi.

M. FRANÇOIS BRASSARD :

855 J'ajouterais, monsieur André, c'est sûr qu'on a le cadre écologique qui nous sert d'outil de sélection des territoires où il n'y a pas nécessairement des notions de connexion qui sont à la base mais bien de représentativité. Mais lorsqu'on crée un réseau et qu'on fait le design d'aires protégées et qu'il y a des réserves écologiques qui sont à proximité, il y a des habitats fauniques particuliers ou des identifications d'espèces menacées, on essaie de connecter ou de créer ces connexions-là et ça se fait vraiment à une échelle fine. Quand on peut le faire, on le fait.

865 On a des cas en Abitibi de réserves de biodiversité qui ont été connectées à des réserves écologiques. Ici, aussi, c'est le cas. C'est qu'il y a différentes situations qui nous permettent de le faire, mais ce n'est pas toujours possible de créer un Web d'aires protégées dans le Québec, si on veut.

LA PRÉSIDENTE :

870 Monsieur Gagnon, Claudette Journault. Peut-être une dernière question. Est-ce que vous estimez que ça serait utile ou même nécessaire qu'il y ait une vision plus d'ensemble qui soit donnée à la population quant aux propositions d'aires protégées, pour qu'on puisse évaluer justement l'ensemble d'un territoire comme sur la Côte-Nord, ce qui s'en vient comme aires protégées?

875 Les forestiers semblent avoir un intérêt à voir venir justement le vent pour être en mesure

de négocier aussi, pour que ça ne soit pas fait petit à petit. On nous a dit la même chose à Fermont de la part des entreprises minières.

880 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

En fait, vous mettez le doigt sur quelque chose de sensible. Pour travailler avec des compagnies forestières qui sont impliquées dans la démarche FSC, le commentaire qu'on reçoit beaucoup des compagnies, c'est qu'eux veulent savoir sur quel pied danser. Ils veulent être fixés sur la quantité de bois. S'ils en ont moins, ils en ont moins. S'ils en ont plus, ils en ont plus. Mais ce qu'ils veulent avoir, c'est rapidement c'est quoi la quantité qu'ils ont de disponible pour qu'ils puissent ajuster leurs usines.

885
890 Dans ce sens-là, nous, ce qu'on prône, c'est que d'emblée, on enlève 12 % pour les aires protégées dans les prochains PGAF au niveau de chacune des unités d'aménagement forestier. On dit: «Bien, écoutez, il y a un 12 % de la possibilité qu'on réserve déjà d'emblée pour les aires protégées», comme ça, les compagnies vont savoir qu'elles ne comptent pas sur ce 12 % là.

895 Mais ce n'est pas la démarche actuelle qui est faite. Maintenant, on y va, on va retrancher de la possibilité uniquement lorsqu'un statut temporaire de protection est donné et les compagnies se croisent les doigts que ça n'arrive pas dans leur GAF.

900 Maintenant, est-ce qu'on peut répartir la perte de possibilité sur l'ensemble des compagnies? Ça serait l'idéal qu'on mette des mécanismes que si une compagnie est plus touchée qu'une autre, il y ait une répartition du bois. Mais il est clair qu'il faut que le réseau d'aires protégées soit dessiné en fonction de l'intérêt écologique des sites et non pas en fonction de l'intérêt des compagnies pour la possibilité ligneuse.

905 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est bien. Alors, merci beaucoup pour votre témoignage.

910 **M. JEAN-FRANÇOIS GAGNON :**

Ça nous a fait plaisir. Bonne journée!

LA PRÉSIDENTE :

915 Au plaisir!

M. SYLVAIN ARCHAMBAULT :

Au revoir!

920

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

925

Est-ce qu'on peut avoir bientôt Fondation Rivières? Dans deux minutes? Alors, nous avons par lien téléphonique Fondation Rivières.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

930

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour!

935

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Bonjour!

940

LA PRÉSIDENTE :

Alors, c'est madame Florence Larocque, je crois?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

945

Oui, c'est bien ça. Fondation Rivières avec Florence Larocque. Alors, je peux commencer?

LA PRÉSIDENTE :

950

Oui. Allez-y.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

955

Je tiens à spécifier dès le début que c'est avec un grand plaisir, en fait un très grand plaisir que la Fondation Rivières présente ses recommandations au BAPE pour les projets de réserves qui sont présentés.

960

Comme vous le savez peut-être, la Fondation Rivières est un organisme sans but lucratif dont l'objectif fondamental est de préserver les rivières à leur état naturel. Ce qui rejoint finalement la création de réserves aquatiques et de réserves de biodiversité.

965 Pour que ces réserves-là puissent remplir leur mandat, il faut toutefois qu'une protection permanente et effective leur soit assurée. C'est ce qu'on a présenté dans notre mémoire. Je ne ferai pas un résumé complet du mémoire, je vais insister sur certains points plus importants.

970 Au niveau de la protection permanente, il est évidemment essentiel qu'un statut permanent de protection soit décrété le plus tôt possible pour les réserves de la rivière Moisie et des lacs Bright Sand, Pasteur et Gensart.

Je vais parler en ce qui a trait au territoire de réserve aquatique de la rivière Moisie. En fait, ce territoire-là a été mis en réserve en février 2003, ce qui fait que c'est au plus tard en février 2007, à peine dans plus d'un an et demi, qu'il doit être décrété.

975 Le BAPE a déjà mentionné qu'il souhaitait collaborer, qu'il prévoyait terminer son rapport pour septembre. Alors, j'aimerais, madame la présidente, adresser des questions au représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en fait plus spécifiquement à monsieur François Brassard s'il est présent. C'est lui qui en avait traité dans la première partie de l'audience publique.

980 Donc, j'aimerais savoir à quel moment le ministère s'engage à rendre public le rapport du BAPE, peut-être en termes de délai après la remise du rapport. Et aussi de savoir à quel moment le décret du statut permanent de la protection... en fait, à quel moment que le ministère pense pouvoir s'engager à le faire? En fait, s'il s'engage à respecter le délai légal de février 2007.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Monsieur Brassard.

990 **M. FRANÇOIS BRASSARD :**

995 Bonjour, madame! Ça me fait plaisir de vous parler ce matin et de parler à tout le monde de la commission, bien sûr. Vous savez que c'est toujours des décisions gouvernementales et c'est le ministre lui-même qui décide de rendre public un mémoire. Donc, ça sera à lui de prendre la décision.

1000 Nous, notre échéancier de travail est très clair. C'est qu'on essaie, à l'intérieur de la période de quatre ans, de donner un statut final au territoire qu'on met en réserve. Donc, c'est pour ça qu'on se rend rapidement en consultation publique et qu'on fait tout cet exercice démocratique là pour pouvoir prendre une décision la plus éclairée possible et ce, à l'intérieur d'une période de quatre ans.

1005 J'apporterais peut-être, pour mettre en perspective notre échéancier de travail, le fait qu'autrefois, les réserves écologiques, ça pouvait prendre 10 ans. Les parcs nationaux aussi pouvaient prendre des dizaines d'années voire pour la création de ces aires protégées là, alors que maintenant, grâce à la loi qu'on a et les exigences qu'on a, le processus de mise en réserve nous permet d'agir beaucoup plus rapidement. Mais vous comprendrez que je ne peux pas vous donner de date précise puisque c'est une décision ministérielle, voire de gouvernement.

1010 **Mme FLORENCE LAROCQUE :**

1015 Je vous remercie beaucoup. Bon, il y a évidemment la protection permanente. La protection doit aussi être effective. À ce niveau-là, il y a un premier point à mon sens qu'il faut que les limites soient agrandies pour que les territoires qui sont véritablement visés par la protection puissent l'être.

1020 En fait, la Fondation Rivières recommande que l'ensemble du bassin versant de la rivière Moisie soit protégé. Et c'est évident que dans un bassin versant, les divers cours d'eau s'influencent et sont directement liés l'un à l'autre.

1025 Et de façon prioritaire, parce qu'il y a évidemment certaines choses plus prioritaires que d'autres à inclure dans le bassin versant, on souhaite que – en fait, il y en a plusieurs, je vais en mentionner seulement un, les autres sont dans notre mémoire – c'est que la rivière Moisie puisse être protégée en elle-même. On indique dans cette recommandation-là qu'elle soit à la fois considérée comme un enjeu de conservation – donc au niveau de la qualité de l'eau, ce qui est en ce moment absent du plan de conservation – mais aussi, que la rivière puisse être protégée en entier, c'est-à-dire de sa tête à son embouchure.

1030 À ce propos, il avait été mentionné par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la première partie de l'audience que la protection jusqu'à l'embouchure allait de soi et aussi que l'idéal était de protéger avant le développement, ce qui dans le cas ici fait en sorte que d'inclure les lacs de tête, le Gentilhomme, Opocopa et Menistouc va de soi aussi.

1035 Donc, en fait, je tiens vraiment à préciser que pour nous, la protection de toute la rivière est absolument nécessaire et que toute volonté de protection y conduit. Ça ne doit pas être freiné même par les obstacles qui peuvent être rencontrés et qui sont surmontables.

1040 Un dernier point au niveau de la protection effective qui n'est pas du tout à négliger, c'est au niveau de la gestion. La gestion est évidemment ce qui fait que la protection... c'est ce qui organise la protection sur le terrain. Et je vais ici insister sur deux points de notre mémoire.

D'abord, au niveau du financement. Le financement des CCMV doit être suffisant. Il est extrêmement important que ce soit prévu parce que, autrement, surtout avec le territoire qui est

1045 quand même vaste ici qu'on veut protéger, donc le financement doit être suffisant, autrement les
CCMV vont devoir couper les coins ronds comme on dit et la protection ne pourra pas être
suffisamment efficace à notre avis.

1050 Autre point important au niveau de la gestion. C'est que la population locale soit
directement intégrée dans le projet. Je pense ici aux CCMV. Donc, au niveau des CCMV, pour
la Fondation Rivières, il y a une lacune du fait que le simple citoyen, sans vouloir être négative
dans mon appellation, n'est pas assuré en fait d'une représentation. Oui, il peut se retrouver dans
plusieurs des milieux qui sont représentés, mais on aimerait que sa représentation soit assurée
par, par exemple, l'appellation d'un comité de citoyens qui serait dans les milieux représentés.

1055 D'autre part, la représentation de la population locale, ça implique aussi la représentation
autochtone. Comme le chef l'a mentionné et comme ça a été mentionné par plusieurs
intervenants, la parité est essentielle pour le bon fonctionnement, en fait, à toutes les étapes
d'une réserve. Donc, il faut s'assurer de cette collaboration-là.

1060 Et je vais terminer en adressant une dernière question aux représentants du ministère du
Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. J'aimerais savoir s'ils s'entendent avec
la Fondation Rivières pour affirmer qu'il est inquiétant de constater le retrait des Innus à Uashat-
mak-Mani-Utenam du processus de consultation publique – ils avaient émis un communiqué le
1065 6 mai 2005 – et que, par conséquent, il est absolument nécessaire d'établir dès maintenant une
entente au sujet des droits ancestraux avec cette communauté innue et de donner la parité aux
Autochtones dans le CCMV, toujours dans le but d'assurer que la réserve puisse être décrétée et
que sa protection puisse être effective.

1070 **LA PRÉSIDENTE :**

Petite question!

1075 **Mme FLORENCE LAROCQUE :**

Oui.

Mme MARILOU TREMBLAY :

1080 Je vais laisser mon collègue François Brassard répondre à cette question.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Merci.

1085

M. FRANÇOIS BRASSARD :

1090 Oui, madame Larocque, vous comprendrez qu'on souhaite la participation de toutes les communautés à l'exercice démocratique qu'on fait aujourd'hui et puis depuis quelques semaines, et qu'on aurait souhaité évidemment que les gens de Uashat participent.

1095 Avant les consultations publiques, on a eu plusieurs rencontres quand même avec cette communauté-là. On a de bonnes relations, si on peut dire, et on souhaite qu'ils s'impliquent dans le futur. On comprend qu'ils ont des bonnes raisons de ne pas participer, et c'est leur choix et on le respecte. Par contre, ce n'est pas fini, notre collaboration peut se continuer et je suis sûr que le BAPE pourra aussi nous éclairer sur ça.

1100 Pour ce qui est des questions de parité, on est à l'écoute des suggestions. On a fait une proposition qui semble un compromis et peut-être qu'elle est à améliorer, puis on sera à l'écoute de toutes les propositions là-dessus, c'est sûr.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1105 Madame Larocque, bonjour! Pierre André, commissaire.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Oui.

1110 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Quelques questions sur votre mémoire, certaines de vos recommandations.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1115 Oui.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1120 Pour la question du simple citoyen...

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1125 Oui.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

... comment serait-il déterminé?

1130 **Mme FLORENCE LAROCQUE :**

En fait, nous, on pense beaucoup à des comités de citoyens. Parce que c'est accessible à tous, il n'y a aucune discrimination et ça peut être un comité de citoyens qui soit pas nécessairement... c'est que ça peut être inclus dans l'ONG environnement mais pas nécessairement une ONG environnement. Donc, c'est dans ce niveau-là qu'on trouve qu'un comité de citoyens qui serait formé doit absolument avoir une place assurée dans le ou les CCMV, dépendant de la structure qui sera décidée.

1140 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Et qui s'occuperait de créer ce genre de comité de citoyens? Normalement, c'est créé spontanément. C'est les citoyens qui se regroupent pour...

1145 **Mme FLORENCE LAROCQUE :**

Oui, c'est les citoyens eux-mêmes. Pour nous, en fait, on ne sait pas exactement. On pense qu'il y en a déjà qui existent. Si ce n'est pas le cas, ce qu'on recommande, c'est que ce soit au moins dans les CCMV comme quoi... et s'il y a un comité de citoyens qui se crée, que sa place soit déjà déterminée dans la structure. Parce qu'autrement, de rentrer dans la structure, ça va être extrêmement difficile. On sait tout le processus que ça implique de changer une structure.

1150 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Peut-être monsieur Brassard au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ou – excusez – madame Tremblay, est-ce que vous avez envisagé un poste de citoyens sur ces comités à un moment donné? Et expliquez.

1160 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

En fait, à l'heure actuelle, ce qu'on propose, il n'y a pas nécessairement de comité de citoyens ou de milieu plutôt citoyen. Par contre, c'est une très bonne suggestion à ce niveau-là. Puis c'est certain que tantôt on parlait que ça serait difficile, par exemple, d'ajouter un représentant sur un conseil de conservation, ce n'est pas le cas. Ça va être une structure qui est souple, puis qui est adaptable en fonction des préoccupations finalement qui seront abordées dans chacun des conseils.

1165 Donc si, par exemple, on se rend compte qu'on a mal représenté certains milieux, bien, on aura toujours le choix de s'adapter en conséquence. Donc, ça, c'est possible. Mais c'est certain que ça n'avait pas été abordé initialement, mais c'est quelque chose qu'on peut regarder

1170 à ce niveau-là. Il faudra toutefois qu'il y ait des comités de citoyens qui aient envie de participer et
qui aient, comment je pourrais dire, le même mandat, si on veut, qui soient intéressés à
participer à nos mandats, à nos objectifs, aux discussions qui auront trait à l'aire protégée.

Donc, je pense que c'est plus une question d'intérêt que de... Le conseil de conservation,
1175 c'est un organisme qui va être souple. Donc, c'est possible d'intégrer des représentants.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Monsieur Brassard, vous voulez dire quelque chose?

1180

M. FRANÇOIS BRASSARD :

Oui. En fait, ça dépend comment on définit «citoyen». Je pense qu'on est tous des
citoyens à quelque part et les comités, le conseil de conservation qu'on veut créer, on le veut le
1185 plus près des citoyens possible. C'est des gens qui sont impliqués. On a mis des groupes de
personnes qui sont impliquées, c'est sûr qui sont des représentants d'organismes, mais la volonté
du ministère du Développement durable, c'est vraiment de créer des conseils où il y a des
représentants, des gens qui viennent du terrain, qui sont impliqués localement dans la
fréquentation, dans la conservation et dans la mise en valeur de ces territoires-là.

1190

Alors, je pense qu'à quelque part, c'est presque des comités de citoyens, si on le prend
dans ce sens-là. Ça dépend comment on définit «comité de citoyens».

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1195

Merci. Madame Larocque, une autre question. Cet après-midi, vous ne serez pas avec
nous?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1200

Non, je ne pense pas que je vais être branchée, à moins que ce soit disponible par
Internet.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1205

Non, ce n'est pas disponible par Internet. Je vais vous poser une question. Vous avez
une recommandation, la recommandation 50, où vous dites que les industriels ne reçoivent pas,
vous suggérez que les industriels ne reçoivent pas un statut de membre au sein d'un CCMV. Et
on a entendu des industriels nous parler autant à Fermont où on était qu'ici à Sept-Îles, que les
1210 industriels aimeraient être membres.

Quels seraient les désavantages que vous voyez à avoir des industriels membres des CCMV?

1215 **Mme FLORENCE LAROCQUE :**

En fait, à notre avis, c'est surtout au niveau – justement, je ne sais pas qui parlait, je pense que c'est monsieur Brassard – mais des objectifs d'un CCMV. Donc, les industriels n'ont pas comme premier objectif du moins la protection de l'environnement, la protection des réserves, par exemple. Donc, on pense que ça serait contradictoire de les inclure comme membres.

1220 Comme observateurs, évidemment, ils ont un rôle important à jouer. En tant qu'observateurs, ils peuvent informer les membres, mais on ne croit pas qu'ils doivent être dans un processus décisionnel, donc en tant que membres, prendre les décisions concrètes.

1225 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci. Peut-être une dernière question au ministère qui est rattachée à votre préoccupation avec les Innus. Donc, madame Tremblay, est-ce qu'il serait possible de rendre permanent le statut des réserves avant qu'il y ait une entente sur le dossier des réserves de négociée ou au moins de conclue avec les Innus?

1230 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

1235 Je pense qu'il est important de comprendre ici quand même que c'est une décision qui est gouvernementale d'adopter un statut permanent pour une réserve aquatique. Alors, évidemment, ça va être sûrement des questions qui vont être discutées au niveau du Conseil des ministres. Je vous avoue qu'à l'heure actuelle, moi, personnellement, je ne peux pas répondre à cette question-là, mais je peux peut-être vous informer, par contre, que c'est le genre de discussion probablement qui va se passer au Conseil des ministres.

1240 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci.

1245 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

Bonjour, madame Larocque! Christiane Courtois, commissaire.

1250 **Mme FLORENCE LAROCQUE :**

Oui, bonjour!

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1255

Vous avez fait une recommandation à l'effet d'assurer au CCMV des budgets qui sont suffisants pour leur fonctionnement.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1260

Oui.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1265

Pouvez-vous nous expliquer un peu comment vous voyez ça serait quel genre de budget, quelles sources de financement pourraient être possibles? Ce serait quoi votre idée là-dessus?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1270

En fait, en termes de budget, je ne peux pas donner de montant, je ne suis pas assez au courant de ce qui se fait déjà au niveau des montants qui sont normalement alloués, mais la préoccupation venait surtout du fait que le gouvernement a en fait un programme dans son dernier budget au niveau des réserves protégées privées, mais, en tout cas, on n'a rien trouvé au niveau des réserves publiques qui doivent être financées.

1275

Ici, le territoire est vaste. On ne sait pas quelle recommandation va être appliquée. On sait qu'il y en a qui veulent qu'il y ait un seul CCMV pour la rivière Moisie, ça implique des contraintes géographiques importantes qu'il faut considérer. Autrement, les gens ne pourront pas se déplacer, ne pourront pas véritablement se rencontrer et ça va nuire à la gestion.

1280

Donc, au niveau pour les rencontres comme telles. Aussi au niveau de la gestion, on mentionnait, par exemple dans notre mémoire, qu'on souhaite que la remise à l'eau soit rendue obligatoire pour le saumon. La rendre obligatoire, ça implique aussi qu'il faut qu'il y ait une surveillance accrue, autrement il va y avoir du braconnage et ce qu'on vise ne sera pas atteint. Ce n'est pas parce qu'il y a une loi, qu'elle est nécessairement respectée.

1285

Donc, c'est seulement dans l'esprit, je ne peux pas donner de montant, comme je vous dis, mais c'est vraiment de s'assurer que les montants soient suffisants et que ce soit prévu dès le départ parce que, autrement, on a peur qu'au cours du processus, ce qui bloque soit finalement le budget.

1290

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1295 Mais par rapport aux sources de financement, est-ce que vous pensez que les sources devraient venir uniquement du gouvernement? Ou les compagnies, les industries forestières, par exemple, pourraient participer au financement du comité?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1300 C'est sûr qu'on espère que le gouvernement ait une tâche importante au niveau du financement. Les compagnies aussi. Mais, à ce moment-là, on ne pense pas qu'elles devraient pour autant avoir un statut de membre. Donc, comme ça leur sert aussi, surtout les compagnies forestières pour avoir leur certification, on pense qu'elles pourraient contribuer. Mais pas... en tout cas, ça serait à déterminer mais on n'est pas prêts à dire qu'elles peuvent pour autant être
1305 membres du CCMV. Donc, c'est à discuter avec elles.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1310 Merci.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Merci beaucoup.

1315 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Dans la poursuite de ce questionnement sur les ressources financières, à l'instar des réserves naturelles en milieu privé, est-ce que le ministère prévoit ou a prévu un budget en milieu public? Ou est-ce qu'il envisage en prévoir un?

1320

Mme MARILOU TREMBLAY :

1325 On va préciser, un peu comme on a fait à Fermont. On a mentionné comment est-ce qu'on envisage le financement des conseils de conservation. Il est important de mentionner que la participation des intervenants qui vont être sur les conseils de conservation va être bénévole. Et puis que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a regardé les structures de façon à ce qu'il y ait, par exemple comme si on regarde notre structure au niveau des conseils de conservation, on fait deux conseils de conservation: un pour Fermont, dans le secteur de Fermont, un pour l'aval de la Moisie, pour justement éviter les frais de déplacement, ce genre de chose-là.
1330

Les frais de secrétariat, ce qui a trait entre autres à cet aspect-là, seront assumés par le

1335 ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Actuellement, il est vrai que dans notre plan d'action qui va jusqu'en 2005, je crois qu'il n'y a pas nécessairement de montant attribué encore spécifiquement à cet aspect-là, mais il est prévu qu'on contribue au secrétariat des conseils de conservation.

1340 Maintenant, on compte sur les partenariats qui pourraient être réalisés évidemment avec d'autres entreprises. Alors, on regarde à l'écran. Par exemple, on voit qu'on a toute une structure qui permet d'insérer plusieurs intervenants dans notre démarche. Donc, on n'est pas les seuls dans cette démarche-là et le conseil de conservation est là évidemment, mais on parle aussi possiblement de prestataires de services qui pourraient être impliqués dans cette démarche-là.

1345 Évidemment, pour des mandats spécifiques, si, par exemple, on parle d'acquisition de connaissances ou de mandats qui pourraient requérir du financement, à ce moment-là ça sera au cas par cas, mais on pourra prévoir des montants spécifiques pour des projets de ce type-là.

1350 Et il y a, je pense, peut-être un dernier point à mentionner. Que l'objectif du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, c'est de concentrer les efforts, parce que c'est certain que c'est du bénévolat, mais on ne veut pas non plus demander qu'il y ait... autant du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, on veut concentrer nos efforts, mais aussi de la part des intervenants du milieu. Alors, c'est une préoccupation qu'on a dans cet exercice-là.

1355 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Dans votre réflexion à la proposition, est-ce que vous avez fait un estimé des coûts de fonctionnement d'un CCMV? Avez-vous une idée combien ça peut coûter?

1360 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

Non. À l'heure actuelle, cet exercice-là n'a pas été réalisé.

1365 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1370 Madame Larocque, Claudette Journault.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Bonjour!

1375

LA PRÉSIDENTE :

Bonjour! Dans votre mémoire, vous parlez des phytocides. Vous êtes inquiète de l'utilisation de phytocides sous les lignes d'Hydro-Québec, entre autres.

1380

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Oui.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Je vous réfère aux recommandations 24 et 25 de votre mémoire.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1390

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1395

Est-ce que vous avez pris connaissance de la réponse d'Hydro-Québec concernant l'utilisation de phytocides, à la suite d'une lettre qui a été adressée par la commission? Le document DQ2.1.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1400

Je peux la regarder à l'instant.

LA PRÉSIDENTE :

1405

D'accord.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Ou si vous voulez me dire ce qu'ils ont dit?

1410

LA PRÉSIDENTE :

1415

Bien, non. C'est simplement, j'aurais voulu savoir quelle a été votre perception suite à cette réponse-là. Finalement, dans la lettre, on nous dit que l'utilisation de phytocides pourrait être limitée aux abords de rivières à saumon, entre autres, mais ce n'est pas du tout précis quelle est leur gestion.

1420 Est-ce que vous avez déjà demandé des résultats en termes d'utilisation de phytocides, de l'effet sur le milieu en ce qui concerne justement les traces de phytocides qui pourraient rester dans l'eau de surface, etc. Est-ce que vous avez de l'information?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1425 Il n'y a pas d'étude précise sur le sujet, mais c'est sûr que les phytocides, pour nous, dans une réserve particulièrement, c'est injustifié. On sait qu'il y a certains problèmes d'accès, mais c'est quand même pas impossible d'atteindre, autrement de déplacer, pour au moins que les zones touchées soient le plus éloigné possible des rivières, qui soient le moins possible dans la réserve aquatique. Il y a quand même des moyens aussi d'enfouir les fils électriques.

1430 On ne sait pas à ce moment-là exactement quelle quantité de phytocides, comment ça fonctionnerait, mais on pense que c'est quelque chose qui serait particulièrement envisageable.

1435 Pour les lignes de transport du projet de la Romaine, qui n'est pas encore accepté, déjà on prévoit dans le plan de conservation des places où les lignes pourraient protéger.

Si, en plus, Hydro-Québec ne s'engage pas à ne pas utiliser de phytocides, on comprend que ce n'est pas seulement les impacts visuels des fils électriques qui vont toucher la réserve, mais en plus les impacts des phytocides. Donc, c'est très inquiétant.

1440 À considérer aussi, en fait, c'est ça, au niveau des phytocides, pas d'étude concrète, mais c'est sûr qu'on ne veut pas que ce soit... en fait, ça nous inquiète que Hydro-Québec ne s'engage pas à limiter... la lettre, je ne l'ai pas lue au complet, je viens de la regarder.

LA PRÉSIDENTE :

1445 D'accord. Pendant que vous la regardez, pour vous donner une chance, on va aller du côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Nous avons demandé en première partie justement de voir est-ce qu'il y a des projets qui s'en viennent d'utilisation de phytocides, projets d'Hydro-Québec ou d'autres entreprises. Et on a vu que, dans
1450 le passé, il y a eu des demandes, mais il n'y a pas de demande comme telle pour la prochaine décennie? Qu'en est-il?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1455 Pour ce qui est des projets, en tout cas je sais que, évidemment par la force des choses, étant donné qu'il y a une ligne de transport hydroélectrique et qu'il y a un projet d'épandage aérien de phytocides, je crois, qui est à échéance cette année, évidemment il va falloir qu'il y en ait un autre pour... je pense que c'est sur 5 ans ou quelque chose comme ça. Je

1460 crois que l'avis de projet est déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Je suis pas mal sûre là.

1465 Toutefois, c'est ça, c'est à l'étape d'avis de projet. Mais comme on l'a mentionné en première partie d'audience, l'épandage de phytocides sur plus de 600 hectares demande une étude d'impact. Donc, à ce moment-là, c'est regardé dans le cadre de cette démarche-là.

LA PRÉSIDENTE :

1470 Est-ce que la démarche est regardée de façon à s'assurer qu'on ait suffisamment de temps pour réagir? Parce que lorsqu'on regarde justement le calendrier, il semblerait que, là, on en est rendu à l'étape où il va avoir une demande urgente pour utiliser des phytocides dans les années à venir, parce que l'épandage a été autorisé jusqu'à l'an passé, je crois, mais là il n'y a pas de demande autorisée pour les prochaines années.

1475 Est-ce qu'il y a suffisamment de temps pour être en mesure d'évaluer des solutions alternatives, par exemple?

Mme MARILOU TREMBLAY :

1480 Actuellement, puis là on pourra vérifier parce que je ne suis pas entièrement certaine, mais cette année, cet été, je crois que les certificats d'autorisation issus de l'étude d'impact, du processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, couvrent cette année, 2005.

1485 Par contre, le projet est pour 2005-2014. Je pense qu'il y a peut-être un petit chevauchement, mais il faudrait que je valide si c'était pour l'année passée ou si c'est... parce qu'en théorie, ce serait assez rapide s'il fallait que ce soit pour cette année, par exemple.

LA PRÉSIDENTE :

1490 C'est ça.

Mme MARILOU TREMBLAY :

1495 Mais il faudrait que je valide, je ne suis pas entièrement certaine. On peut vérifier ça.

LA PRÉSIDENTE :

1500 D'accord. Mais même si c'est pour l'an prochain, on n'a toujours pas au BAPE, nous, entamé la période d'information de consultation publique parce qu'on n'a pas eu le mandat. Donc, ça n'ira pas avant l'automne. Ça veut dire aussi qu'il n'y a pas eu d'audience publique.

Alors, si l'audience publique arrive au printemps prochain et qu'il est demandé une utilisation de phytocides en toute urgence pour l'été prochain, parce que là ça presse, c'est le temps d'agir, on se met encore en situation où on n'a pas de solution alternative.

1505

Alors, ce serait important d'avoir le temps d'examiner sérieusement des solutions alternatives surtout pour les projets de lignes qui traversent des réserves, des zones protégées.

Mme MARILOU TREMBLAY :

1510

Je suis tout à fait d'accord avec vous, madame la présidente. Puis en fait, selon la réglementation, tant qu'il n'y a pas de décret gouvernemental pour l'épandage de phytocides, il n'y a pas d'épandage de phytocides.

LA PRÉSIDENTE :

1515

D'accord, sauf qu'on a déjà vu des décrets d'exclusion par urgence, catastrophe appréhendée. C'est juste que lorsqu'on le dit d'avance, c'est un petit peu plus gênant d'agir de cette façon.

1520

Mme MARILOU TREMBLAY :

Tout à fait d'accord.

LA PRÉSIDENTE :

1525

C'est de la prévention qu'on essaie de faire. Alors, est-ce qu'on vous a laissé le temps de lire la réponse qui a été fournie par Hydro-Québec, madame Larocque?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1530

Oui. En fait, surtout, justement j'écoutais d'une oreille quand même ce que vous étiez en train de dire à propos des phytocides. En fait, nous, évidemment, idéalement, on veut que ce ne soit pas utilisé. Si c'est absolument essentiel, il faudrait que ce soit prévu dans le plan de conservation, que des limites soient prévues dans le plan de conservation justement pour éviter que des décrets d'urgence puissent passer.

1535

Le plan de conservation, c'est ce qui va rester comme outil légal pour protéger la réserve dans des cas d'urgence surtout. Autrement, je pense qu'il va avoir une consultation beaucoup plus large. Mais c'est quand même l'instrument légal. Donc, il faut qu'il soit absolument clair au moins de limiter l'utilisation des phytocides en termes de quantité, de fréquence pour idéalement

1540

les interdire, à notre avis. Mais, bon, c'est dans cet esprit-là que de vraiment baser le tout sur le plan de conservation et que ce soit clair.

1545 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs veut compléter.

1550 **Mme MARILOU TREMBLAY :**

1555 En fait, au niveau du plan de conservation, il faut comprendre que le plan de conservation s'applique à l'intérieur de l'aire protégée. Donc, à partir du moment que les lignes de transport hydroélectriques sont exclues de l'aire, à ce moment-là on ne peut pas faire de mesures pour quelque chose qui est à l'extérieur de l'aire, actuellement de la façon que la proposition est déposée.

1560 Évidemment, c'est une très bonne suggestion et puis c'est certain que, ça aussi, on va considérer ça dans notre analyse. D'ailleurs, on a eu plusieurs commentaires à cet effet-là aussi en première partie d'audience.

1565 Peut-être, je voudrais simplement passer la parole à mon collègue Olivier Bérard, parce qu'il y avait un petit élément d'information à apporter au niveau du programme d'épandage de phytocides d'Hydro-Québec.

M. OLIVIER BÉRARD :

1570 Oui, juste une petite précision. C'est que sur le site Internet d'Hydro-Québec, il y a la proposition de projet pour la poursuite du programme de pulvérisations aériennes de phytocides dans les emprises de lignes de transport de la Côte-Nord 2005-2014.

1575 Puis ce qu'on peut voir, c'est que ce qui est prévu – c'est sur le site d'Hydro-Québec, donc je ne pourrais pas vous confirmer que c'est l'information dont dispose le ministère actuellement – mais ce qui est prévu actuellement, c'est que le prochain entretien des lignes concernant la réserve aquatique de la rivière Moisie, ce ne serait pas avant 2011, 2012.

LA PRÉSIDENTE :

1580 D'accord. Alors, ça nous laissera le temps d'évaluer différentes options, nous l'espérons.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

Madame Larocque, je vous réfère à la recommandation 44 de votre mémoire. Dans le

1585 cadre de protection de la réserve aquatique, il y a une zone qui était... bon, le ministère faisait la suggestion que ce soit de niveau 3. Vous faites la recommandation à l'effet que ce soit réserve écologique.

1590 Quelles sont vos craintes par rapport à la proposition que vous faites? Pourquoi vous voulez ce statut-là plutôt qu'une zone 3?

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1595 En fait, c'est qu'on trouve que la zone 3 est définie mais laisse quand même une certaine place à interprétation, alors que le statut de réserve écologique est connu, très bien défini par les lois. Le statut 3, je vérifie, on parle comme objectif de conserver les paysages naturels intacts et de préserver l'intégrité des territoires, ce qui pour nous sont les objectifs d'une réserve écologique. Donc, on ne voit pas pourquoi les outils légaux qui existent pour une réserve écologique ne seraient pas appliqués.

1600 Notre réserve d'ailleurs dans la recommandation 44, on dit: «du moment qu'il soit impossible de procéder ainsi.» c'est surtout au niveau justement qu'on ne veut pas que... on souhaite qu'il y ait un statut de protection au niveau de réserve aquatique ou du moins dans ses vocations, mais que ça ne retarde pas le processus. Parce qu'autrement, évidemment, ce n'est pas gagnant.

1605 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

1610 Je vais demander au ministère ce serait quoi le régime d'activités? Quelles activités pourraient être permises si cette recommandation-là était retenue?

Mme MARILOU TREMBLAY :

Vous voulez dire la recommandation au niveau de réserve écologique?

1615 **Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :**

De réserve écologique, oui.

Mme MARILOU TREMBLAY :

1620 À ce moment-là, dans une réserve écologique, on parle d'activités strictement scientifiques et d'éducation. Et puis évidemment, l'accès est interdit à qui peut y entrer.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1625

Parce que je pensais, entre autres, aux canoteurs. On sait qu'il y a beaucoup de gens qui descendent la rivière Moisie. Alors, à ce moment-là, ça veut dire que ce serait complètement interdit.

Mme MARILOU TREMBLAY :

1630

Exactement.

Mme CHRISTIANE COURTOIS, commissaire :

1635

Alors, merci, madame Larocque.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1640

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1645

Merci, madame Larocque pour votre témoignage.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1650

Merci.

Mme FLORENCE LAROCQUE :

1655

Bonne fin de journée.

LA PRÉSIDENTE :

1660

À vous aussi.

Alors, on va maintenant visionner le film.

M. BERNARD LYNCH :

1665

Si vous permettez, madame la présidente, pendant le film, je pourrais vous décrire à quel endroit on se trouve sur la rivière, parce que c'est en hélicoptère et en avion. Finalement,

on suit un avion. Ça part de l'embouchure, mais je pourrai peut-être vous décrire les pourvoies qu'on va rencontrer en route et les endroits particuliers qu'on rencontre sur la rivière, si ça vous convient.

1670

PRÉSENTATION VIDEO: LE CHERCHEUR D'OR

LA PRÉSIDENTE :

1675

Merci de nous avoir donné le goût de visiter cette belle rivière. Est-ce qu'il y a des gens qui ont d'autres questions pour cette séance? Pas d'inscription?

Madame Labonté, vous avez des choses à nous dire?

1680

Mme JOHANNE LABONTÉ :

Bonjour, madame la présidente....

LA PRÉSIDENTE :

1685

Bonjour!

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1690

... madame la commissaire, monsieur le commissaire. J'aimerais apporter quelques petites précisions sur des éléments que j'ai entendus depuis hier. Je me suis gardée pour le dessert.

1695

Hier, il a été question, entre autres, du Plan d'aménagement d'habitats du caribou que monsieur David Trudel a mentionné, qu'au niveau des massifs de protection et les massifs en rotation, il y avait une démarche d'interdiction de la villégiature. Je voulais juste apporter une petite modulation.

1700

C'est que oui, effectivement, il y a des discussions avec le secteur Terre. Ce n'est pas nécessairement une interdiction totale. On parle plus de modulation de la villégiature et du développement des sentiers ou de toute activité récréo-touristique qu'il pourrait y avoir là-dedans, qui va être intégrée éventuellement au Plan régional de développement des terres publiques. Donc, c'était juste pour vous préciser qu'actuellement, sur la table, ce n'est pas une interdiction mais il y a des discussions qui sont amorcées dans ce sens-là.

1705

Il a été aussi beaucoup question d'ouverture de chemins, de cette problématique-là. Je voulais juste porter à l'attention de la commission que ce n'est pas le seul cas où il y a des préoccupations au niveau de l'ouverture des chemins forestiers. Dans la plupart des projets de

1710 gestion intégrée des ressources en milieu forestier, c'est un des éléments principaux qu'il y a au niveau des discussions, que ce soit avec des pourvoies, des ZEC.

1715 Il y a toute la question aussi de l'entretien des chemins, une fois que l'exploitation peut être terminée. C'est un élément qui revient souvent dans les discussions et dans les préoccupations. Et il y a un comité qui a été mis en place, qui regroupe des gens du ministère, et qui se penche sur la question de tout le développement et l'entretien de la voirie forestière. Au cours des prochaines années, on devrait avoir des éclairages là-dessus.

1720 Autre élément aussi qui a été discuté, c'est la protection des bandes riveraines. Je voulais juste porter à votre attention qu'il y a deux ou trois ans, il y a eu un atelier sur les bandes riveraines qui a eu lieu. Ça regroupait des gens du ministère des Ressources naturelles, du ministère de l'Environnement et de la Faune à l'époque, des chercheurs des universités.

1725 Ce qu'on en est venu à la conclusion, c'est que la bande riveraine permet de maintenir les qualités hydrologiques des cours d'eau, mais qui a aussi un rôle de maintien de la biodiversité. Puis ce n'est pas du mur à mur. On en est venu à la conclusion que ça prend une modulation. Des fois, 60 mètres ça peut être suffisant, des fois 20 mètres ça peut être suffisant, mais des fois ça peut exiger peut-être 500 mètres, 1 kilomètre. On ne le sait pas. On n'a pas d'orientation encore, mais il y a des gens qui se penchent sur cette question-là aussi au niveau du gouvernement.

1730 Finalement, les aires protégées et le caribou forestier a encore été amplement discuté dans la deuxième partie des audiences jusqu'à présent. Je voulais peut-être revenir sur un point qui est important. On a eu beaucoup de discussions au niveau de la Ouapetec. C'est certain que, Faune Québec, on a une préoccupation de la protection de l'habitat du caribou forestier dans ce secteur-là. Il y a différents outils qui existent. Mais ce que je veux mettre en perspective, c'est qu'il faut travailler au niveau de toute l'aire de répartition du caribou. Donc, ce n'est pas juste en protégeant ce secteur-là qu'on va protéger le caribou. La question de connectivité est très, très importante; donc, il faut travailler sur l'ensemble du territoire. Je voulais juste revenir sur cet élément-là.

1740 Ça fait le tour pour l'instant. Je voudrais céder la parole à mon collègue Donald Gingras, s'il vous plaît, si vous permettez.

M. DONALD GINGRAS :

1745 Oui, madame la présidente, ce serait juste certains commentaires concernant un tableau qui a été présenté dans le cadre du mémoire de monsieur Gagnon de Société nationale des aires protégées, et qui fait la comparaison de la possibilité forestière et des volumes récoltés depuis les années 1990 dans la région de la Côte-Nord et qui semble démontrer qu'il y a une certaine marge de manoeuvre, une certaine disponibilité de bois dans notre région.

1750

1755 Je voudrais seulement faire un bémol, dans le sens qu'une grande partie de cette disponibilité-là, puis on parle de 440 000 m³, est située dans le territoire au nord de Natashquan, donc qui est éloigné des usines existantes ici sur la Côte-Nord. Natashquan est à plus de 300 kilomètres de Sept-Îles. Et cette forêt-là à Natashquan est aussi inaccessible. Il n'y a pas de chemin d'accès en forêt qui existe; donc, il y aurait des investissements importants à faire en voirie forestière.

1760 Une autre considération aussi, c'est évidemment que les gens des municipalités, et la MRC nous l'a déjà signifié d'ailleurs, c'est que je pense qu'ils verraient d'un mauvais oeil que le bois soit extrait de leur forêt à l'état brut et transformé à l'extérieur de leur territoire, parce qu'évidemment ils veulent bénéficier des retombées de transformation des bois. Alors, c'est un principal facteur qui explique l'écart entre la possibilité forestière et la récolte.

1765 Il y a aussi le fait que, les industriels en ont un peu parlé hier, mais on a des usines ici, par exemple, qui sont en phase de redémarrage, comme Scierie Norbois qui n'a pas coupé jusqu'à maintenant mais qui a un projet d'investissement, et aussi certaines entreprises qui ont eu des difficultés à recruter de la main-d'oeuvre en forêt principalement, comme Uniforêt.

1770 C'est les précisions que je voulais apporter à cet égard.

LA PRÉSIDENTE :

1775 Merci. Alors, vous faisiez référence au tableau présenté dans le mémoire DM17, à la page 15, pour les gens qui vont lire les transcriptions.

M. DONALD GINGRAS :

1780 Excusez-moi, madame la présidente, peut-être un autre facteur aussi. C'est sûr aussi qu'avec la baisse de 20 % qui est en cours présentement, bien, ça réduit encore la disponibilité des bois et aussi avec les résultats des nouveaux calculs de possibilité forestière qui vont être en vigueur à compter de 2008.

LA PRÉSIDENTE :

1785 Merci pour cette précision.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1790 Monsieur Gingras, peut-être juste un éclaircissement. Si on s'intéressait juste à l'aire commune 94-20 et on essayait d'avoir le ratio récolte-possibilité, ça donnerait quoi? C'est 100 %? 90 %? 80 %?

M. DONALD GINGRAS :

1795

Je n'ai pas les chiffres avec moi ici, mais ce n'est pas 100 %. La récolte a été inférieure à la possibilité à cause des facteurs que je vous expliquais.

1800

C'est qu'il y a eu d'abord Uniforêt qui a été en période de démarrage dans les années 90. On parle d'un démarrage début 94. Donc, quand l'usine est en démarrage, il y a une récolte inférieure à son attribution. Ensuite, il y a eu – je ne pourrais pas vous faire part de tous les détails – différentes difficultés à l'usine, dont entre autres la protection sous la *Loi sur la faillite*, le rodage de l'usine, la production à l'usine, les difficultés de main-d'oeuvre en forêt.

1805

Il y a eu aussi ici la Scierie de Rivière-Pentecôte qui est allée en phase d'ouverture et fermeture et etc. Donc, ça, ça fait que la récolte a été inférieure à l'attribution.

1810

Par contre, si on prend le contexte présentement, Scierie Norbois a une attribution, un projet d'investissement qui ferait que, selon les besoins de l'usine... c'est-à-dire que les besoins de l'usine correspondent à l'attribution. Le volume de bois serait nécessaire en fonction des investissements qui sont faits pour l'équipement et tout ça. Le contexte passé est différent du contexte présent.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1815

Est-ce qu'il serait possible de nous acheminer l'information pour l'aire 94-20 du rapport ratio récolte-possibilité entre 1990 et 2004, si vous voulez, 2005?

M. DONALD GINGRAS :

1820

Pour l'aire commune 94-20, oui, je crois que oui. Il s'agirait d'aller faire la compilation des données.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1825

Merci. J'ai une autre question pour vous. Lors d'une discussion que nous avons eue ici, la dernière visite, je pense, les gens de Uniforêt à l'époque mentionnaient qu'ils pouvaient faire aussi du prélèvement dans des parcellaires exclus. Et ici, les possibilités qui sont marquées, c'est parcellaires exclus, ils sont exclus. C'est les possibilités sur les parcellaires je dirais, je ne sais pas comment les appeler, efficaces ou les inclus-inclus.

1830

Ma question, je comprends d'Uniforêt qu'ils peuvent exploiter une proportion de certains parcellaires exclus, compte tenu de certaines pratiques plus récentes. Si on avait une idée d'un estimé de récolte sur la possibilité d'un parcellaire exclu, pouvez-vous nous guider? Est-ce que, dans un parcellaire exclu, une compagnie peut réussir à faire un prélèvement de 10 %? De 3 %? De 50 %? Aidez-nous.

1835

M. DONALD GINGRAS :

1840 Je n'en ai vraiment pas d'idée, monsieur le commissaire. Pour nous, en principe, dans le territoire, appelons-le de même, exclu, il n'y a pas de possibilité de récolte, a priori, et basé sur nos études actuelles, à cause de différentes contraintes: les peuplements forestiers trop pauvres, les pentes trop fortes ou l'inaccessibilité.

1845 Maintenant, on sait que Uniforêt, maintenant Produits forestiers Arbec, désire réaliser une étude pour réviser les possibilités de récolte dans le territoire exclu, puis on en est à la phase embryonnaire à cet égard. Donc, on ne peut pas se prononcer présentement. On doit procéder cet été aux études requises à cet effet-là et on aurait des résultats plus à l'automne.

1850 **M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :**

Merci.

Madame Labonté, s'il vous plaît. Rebonjour.

1855 **Mme JOHANNE LABONTÉ :**

Rebonjour.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1860

Vous parlez de l'intérêt des bandes riveraines.

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1865

Oui.

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

1870

On a eu un mémoire qui suggère, pour les rivières qui se déversent dans la réserve aquatique, d'augmenter les bandes riveraines. La suggestion de l'organisme est de faire des bandes riveraines de 200 mètres. Qu'est-ce que vous pensez de cette suggestion-là pour les cours d'eau qui se déversent dans une réserve aquatique?

Mme JOHANNE LABONTÉ :

1875

Je n'ai pas de réponse précise à vous formuler. Comme je vous mentionnais tout à l'heure, c'est du cas par cas. Il faut regarder en fonction du milieu, en fonction de la ressource, en fonction du territoire autour comment on peut moduler la bande riveraine. Mais je ne peux

pas vous donner un avis favorable ou défavorable à cette proposition-là actuellement ce matin.

1880

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Est-ce que c'est un exercice qui mériterait d'être fait dans le cas pour accroître la protection des réserves aquatiques?

1885

Mme JOHANNE LABONTÉ :

Oui, mais pour ça, ça prend de l'acquisition de connaissances supplémentaires sur le territoire. Je crois qu'on n'a pas suffisamment de documentation actuellement pour se prononcer sur l'effet de cette bande riveraine là, à la fois pour le maintien de la qualité hydrologique du milieu et le maintien de la biodiversité. Je ne peux vraiment pas vous répondre. Je n'ai pas suffisamment d'éléments de réponse.

1890

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Et par prudence, si on voulait s'assurer maintenant, en attendant d'avoir des connaissances, d'une certaine bande riveraine, est-ce que la bande riveraine du règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier est suffisante ou est-ce qu'il faudrait par sécurité augmenter cette largeur?

1895

1900

Mme JOHANNE LABONTÉ :

Je peux vous dire que c'est une question qu'on se pose chez nous à Faune Québec actuellement. Je suis désolée, je ne peux pas vous répondre mieux que ça. Je n'ai pas d'éléments de réponse à vous formuler. Je peux essayer de regarder, par exemple, ce qui existe dans la documentation et essayer de trouver des éléments pour, disons, les semaines à venir.

1905

M. PIERRE ANDRÉ, commissaire :

Ce serait apprécié, merci.

1910

Mme JOHANNE LABONTÉ :

Parfait.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci. On reprend cet après-midi à 14 h.

1920

* * * * *

1925

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

1930

LISE MAISONNEUVE, s.o.